

# MAIRIE de 42430 CHERIER

Téléphone et télécopie 0477 63 14 67

mail : mairie.cherier@gmail.com

site internet : cherier.fr

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2017

Le conseil municipal, réuni au complet à l'exception de Mme COLLET, excusée, a pris les décisions suivantes :

### ► PERSONNEL COMMUNAL :

- modification du tableau du personnel pour prendre en compte un avancement de grade à l'ancienneté : inscription du grade "d'adjoint technique principal de 2e classe " au lieu "d'adjoint technique", afin de permettre la promotion proposée pour E. Lassaigne par le centre de gestion du personnel après 8 ans de service.

- vote de la possibilité pour les agents de voirie de réaliser jusqu'à 6 heures supplémentaires de travail par mois, avec choix entre un complément de rémunération en heures supplémentaires ou des congés payés.

► **VOIRIE 2018** : présentation du projet de réfection de la place de la mairie/école/église des Moulins prévu pour 2018, permettant de disposer de 20 places de parking, avec une place PMR par bâtiment public, tout en modifiant les niveaux de façon à améliorer l'accessibilité et de refaire l'enrobé de la voie jusqu'à la D.53. Le chiffrage, qui devrait avoisiner les 36 000€, est à revoir en fonction des modifications demandées par le conseil municipal : accès à la mairie par rampe parallèle et non perpendiculaire à la façade, avec un parement pierre pour une bonne intégration au bâtiment, recul des places de parking près du monument aux morts pour adoucir l'angle de la route des Rivières pour les véhicules longs, goudronnage des parking en enduit bi-(ou tri)couche au lieu d'enrobé pour diminuer le coût. Le bureau d'études Réalités est chargé de préparer le devis correspondant pour l'inscription au programme voirie 2018.

► **BOIS DES BRUYERES** : après visite sur place, il s'avère que deux petites parcelles situées sur la commune de Villemontais au lieu-dit "Haut de la Faye", d'une superficie de 3500 m<sup>2</sup>, où les sapins plantés en 1974 avaient été coupés en 2013 au profit du C.C.A.S., ne présentent pas d'intérêt pour un reboisement éventuel par la commune et le conseil municipal décide finalement, à l'unanimité, de vendre ces deux parcelles à un riverain qui s'est porté acquéreur. Pour limiter les frais de notaire, il sera proposé d'établir une vente en la forme administrative par la mairie.

► **MOTION POUR LE MAINTIEN DU T.G.I. DE ROANNE** : alerté par un courrier de l'ordre des avocats du barreau de Roanne, le conseil municipal s'élève contre le projet de regrouper au niveau des chefs-lieux de départements les tribunaux de grande instance, ce qui ne pourrait qu'allonger les délais et décourager les justiciables d'y avoir recours en les éloignant de la justice, alors que le TGI de Roanne intervient dans des délais très inférieurs à la moyenne nationale et pour un coût de fonctionnement bien moins élevé que celui d'une juridiction importante. Une motion est adressée au Préfet pour soutenir le maintien du T.G.I. à Roanne.

### Questions diverses :

- le devis pour adapter l'étrave articulée de déneigement à un nouveau tracteur étant très élevé, la commune va négocier le partage de cette dépense avec les utilisateurs.

- retard constaté dans la mise en service de la fibre sur notre commune : les mesures effectuées en fin de travaux ont montré plusieurs connections défectueuses et ces problèmes doivent être localisés et réparés avant la réception de travaux puis la convocation des usagers à la réunion d'information qui précèdera la mise en service effective, prévue maintenant sur avril 2018 environ.

- bilan très positif de la rentrée scolaire 2017, avec 46 élèves et la satisfaction des enseignantes vis à vis de l'appui en personnel cette année en primaire et de l'aménagement des locaux en maternelle.

Prochaine réunion : 27 octobre 2017.